

Rapport d'activité 2023

L'OPÉRATEUR ÉNERGÉTIQUE DES VOSGES CENTRALES



- P. 3 ▶ Édito
- P. 4 ▶ Membres du Conseil d'Administration
- P. 5 ▶ Membres du Comité Technique et Direction Générale
- P. 6 ▶ Notre identité
- P. 7 ▶ Notre fonctionnement
- P. 8 ▶ Éolien
- P. 9 ▶ Éolien
- P. 10 ▶ Solaire
- P. 11 ▶ Solaire
- P. 12 ▶ Biomasse
- P. 12 ▶ Hydroélectricité
- P. 13 ▶ Éléments financiers



2023 : Une année d'accélération des énergies renouvelables...

Publiée au journal officiel le 10 mars 2023, la loi d'Accélération pour la Production d'Energies Renouvelables (ou loi APER) a marqué les esprits. La planification souhaitée par le SCoT des Vosges Centrales a eu un écho à l'échelle nationale pour co-construire à l'échelle des territoires des stratégies de transition énergétique et d'amplification des retombées économiques locales grâce aux énergies renouvelables (EnR). Force est de constater que la mobilisation des élus et des citoyens a été au rendez-vous.

Aux côtés des équipes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire, du Syndicat du SCoT des Vosges Centrales, la SEM Terr'EnR aura été une pierre angulaire à la proposition stratégique faite aux maires pour maîtriser le développement des EnR sur leur territoire et clarifier ce qu'on peut attendre d'un partage équitable de la valeur entre développeurs et collectivités.

2023 aura été marquée par le 1er chiffre d'affaires de notre Société d'Economie Mixte (SEM) issu de notre stratégie d'investissement : la remontée de compte-courants d'associés issus des 9% de détention de capital au sein de la centrale éolienne du Pays de Madon & Moselle, la rémunération de la 1ère année de location de la centrale photovoltaïque de la Maison de l'Habitat et du Territoire, ainsi que le produit de prestations d'études menées auprès d'entreprises pour étudier la faisabilité technique d'opérations photovoltaïques en auto-consommation.

2023 c'est aussi l'année de l'inauguration du parc photovoltaïque au sol à Golbey et l'entrée officielle de la SEM au capital de la société de projet qui en détient 24%, aux côtés de la commune à 25% et de Total Energies à 51%.

Autre fait marquant en 2023 annoncé à la presse par Madame Nathalie BABOUHOT, concernant l'éolien, et qui démontre la volonté politique d'un développement maîtrisé qui ne soit pas au détriment du cadre de vie et de la biodiversité, la société SOLENVAL - détenue à 40% par Terr'EnR et 60% par Neoen - a stoppé le développement du projet éolien compte-tenu de la présence d'un nid de cigogne noire à moins de 3 km de la zone d'étude.

Enfin, 2023 c'est encore la poursuite de la structuration de notre stratégie de développement du solaire photovoltaïque sur toitures et ombrières de parking, que ce soit sur foncier tertiaire avec AVINIM ou agricole avec la Chambre d'agriculture, avec le lancement de plusieurs missions de maîtrise d'œuvre pour préfigurer la solarisation de plusieurs opérations qui arriveront en chantier en 2024 et 2025 sur Xertigny, Nomexy, Hadol, La-Chapelle-aux-Bois, Madonne-et-Lamerey ou encore Epinal.

ON ENTEND ACCÉLÉRER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR RÉPONDRE À LA CRISE CLIMATIQUE ET GAGNER EN RÉSILIENCE DANS UN CONTEXTE GÉOPOLITIQUE INCERTAIN, MAIS LE TEMPS DE DÉVELOPPEMENT ET D'INSTRUCTION DES PROJETS DEMEURE INCOMPRESSIBLE. RESTONS MOBILISÉS POUR QUE NOTRE PLANIFICATION D'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE PORTE SES FRUITS ET PERMETTE D'ESSAIMER UN NOMBRE IMPORTANT DE PROJETS À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS.

Michel HEINRICH
Président de la SEM Terr'EnR



Des femmes et des hommes, eux aussi à énergie positive !

Conseil d'Administration

Collège Collectivités



Roger ALEMANI
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Michel FOURNIER
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Thierry GAILLOT
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Michel HEINRICH
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Stéphanie POIRIER
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Sandrine QUEYREYRE
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Nathalie BABOUHOT
Communauté
de Communes de
Mirecourt-Dompaire



Sylvie d'ALGUERRE
Région Grand Est



Elisabeth DEL GENINI
Région Grand Est

Collège Privé



Jérôme MATHIEU
Membre titulaire
Président de la Chambre
d'Agriculture des Vosges



Véronique BEC
Caisse des Dépôts
et Consignations



Bertrand HIRTZ
Caisse des Dépôts
et Consignations



Marie-Agnès EVRARD
Crédit Agricole
Alsace Vosges



Alexandre GARNIER
Direction du Développement
et de la Transformation
Caisse d'Épargne
Grand Est Europe



Simon MATHIEU
Énergie Partagée
Investissement

Censeur

Membres du Comité Technique et Direction Générale

Comité Technique

Collège Collectivités



Sami KRIOUCHE
Membre titulaire
Chargé de Stratégie
Rénovation et Performance
du Patrimoine,
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Julie HOSDEZ
Membre suppléante
Directrice générale
adjointe,
Communauté
d'Agglomération
d'Epinal



Mathieu SCHICKEL
Membre titulaire
Directeur général,
Communauté
de Communes de
Mirecourt-Dompaire



Alexandre BAUDOIN
Membre suppléant
Chargé de mission Environnement,
Communauté
de Communes de
Mirecourt-Dompaire



Benjamin GODFROY
Membre titulaire
Chargé de mission
Transition Énergétique
Région Grand Est



Olivier LONGIN
Membre suppléant
Chargé de mission
financements
innovants de la
transition énergétique,
Région Grand Est

Collège Privé



Valérie GACHET
Membre titulaire
Responsable énergie,
Caisse des Dépôts et
Consignations



Bertrand HIRTZ
Membre suppléant
Chargé de
développement
territorial,
Caisse des Dépôts
et Consignations



Alina MOUREY
Membre titulaire
Responsable Banque
d'Affaires Entreprises
Crédit Agricole
Alsace Vosges



Manon GASULLA
Membre suppléante
Chargée Agency
Banque
d'Affaires Entreprises
Crédit Agricole
Alsace Vosges



Jean-Christophe LABBE
Membre titulaire
Directeur Centres
d'Affaires Multimarchés
Lorraine
Caisse d'Épargne
Grand Est Europe



Katia GOUVENEL
Membre suppléante
Responsable
des Marchés
Institutionnels
Caisse d'Épargne
Grand Est Europe



Simon MATHIEU
Membre titulaire
Chargé
d'Investissement
Énergie Partagée
Investissement



Erwan BOUMARD
Membre suppléant
Directeur
Énergie Partagée
Investissement



Damien L'HUILLIER
Membre titulaire
Pilote Énergie Grand Est
Expert Méthanisation
& Photovoltaïque
Chambre d'Agriculture
des Vosges



Romuald BOGUENET
Membre suppléant
Conseiller Urbanisme
et Environnement
Chambre d'Agriculture
des Vosges

Direction Générale



Olivier JODION
Directeur général



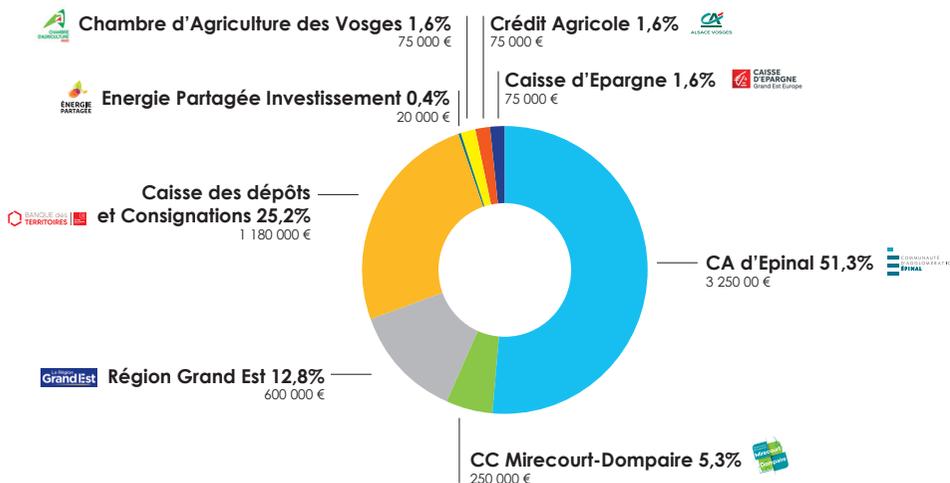
Jacques GRONDAHL
Directeur général délégué

► TERR'ENR : l'opérateur énergétique des Vosges Centrales

Créée fin 2019, la Société d'Economie Mixte (SEM) Terr'EnR a pour objet de développer, financer et assurer l'exploitation d'ouvrages dédiés à la production d'énergies renouvelables dans les Vosges Centrales.

En 2023, la Chambre d'agriculture des Vosges entre au capital de la SEM pour accompagner la mobilisation du potentiel sur foncier agricole, que ce soit sur toitures, dans le cadre de projets éoliens ou en agrivoltaïque.

Répartition du capital 4 675 000 €



Les domaines d'intervention

Avec un spectre d'intervention privilégié sur le territoire des Vosges Centrales et ouvert à l'ensemble des énergies renouvelables, **la société s'attèle dans un premier temps au co-développement de projets éoliens, photovoltaïques et hydro-électriques.**

154 communes

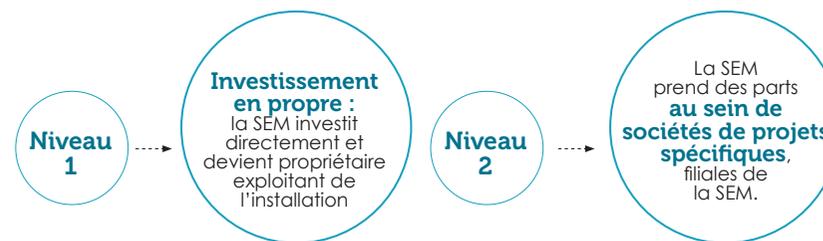


L'émergence des projets participatifs citoyens

La Société porte l'ambition de développer en priorité des projets dont la gouvernance est ou sera assurée par le territoire (**SEM + Commune + Citoyens**). Elle inclura dans ses différents projets un objectif de concertation avec les riverains qui pourront, de façon directe ou intermédiaire, investir dans les projets avec un accès à la gouvernance.



Deux niveaux d'intervention

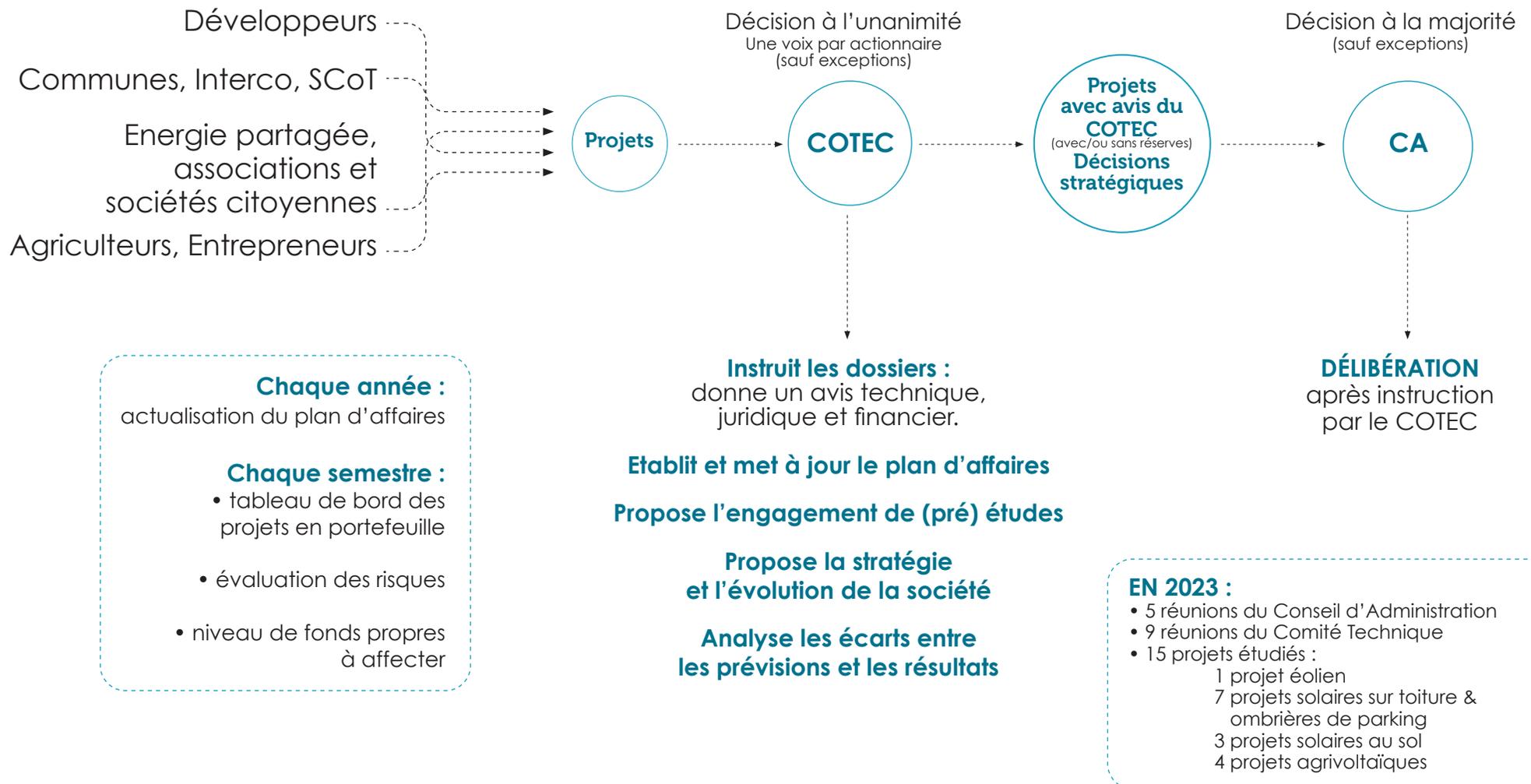


Des projets compatibles avec les préconisations du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a défini des orientations propres à chaque filière pour produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie.

L'objectif : préserver la biodiversité, les usages et les paysages par une intégration harmonieuse des systèmes de production. C'est le socle sur lequel a été construit Terr'EnR et une condition non négociable au projet d'autonomie énergétique territoriale. Les représentants de Terr'EnR s'en portent garants. Ainsi, chaque projet est expertisé par une grille multicritère mesurant son impact sur le territoire pour un choix éclairé des investissements de la SEM.

Une instruction des projets par le Comité technique, les décisions stratégiques par le Conseil d'Administration



► Eolien et Biodiversité : la SEM garante d'un développement raisonné et respectueux des espèces protégées

Parc éolien du Pays de Madon et Moselle avec NEOEN : un impact avec des milans royaux amènera de nouvelles mesures de bridage

Observés au cours de l'été 2023, 2 milans royaux ont été trouvés morts au pied d'une des éoliennes du parc, dont la SEM est détentrice à hauteur de 9% aux côtés de NEOEN. Par arrêté préfectoral, afin d'éviter tout risque de collision avec l'avifaune, la société a été mise en demeure de mettre en place des mesures temporaires de bridage sur l'ensemble du parc à certaines périodes spécifiques de l'année et d'une surveillance humaine sur site en attendant la mise en place d'un système de détection par caméra en temps réel qui permette d'automatiser l'arrêt complet de la turbine. La SEM restera vigilante à l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Parc éolien de Solenval avec NEOEN : la décision de stopper le développement du projet en raison d'un nid de cigognes noires

La cigogne noire est une espèce protégée classée "en danger" sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Grand Est. Une centaine de couples de ces oiseaux se reproduiraient actuellement en France, moins de soixante-dix nids ayant été recensés en 2020, dont une dizaine en région Grand Est.

La SEM Terr'EnR est co-actionnaire à 40% aux côtés de NEOEN, dans la société de projet Solenval qui a pour objet d'étudier la faisabilité d'un projet éolien sur les communes de Velotte-et-Tatignécourt et de Vroville. Fin 2023, les actionnaires ont collégalement décidé d'abandonner le projet éolien pour des raisons environnementales, liées à la présence de cigognes noires et de milans royaux sur la zone d'étude. Une décision de la Cour d'appel de Versailles du 22 décembre 2023 annulant l'arrêté d'autorisation préfectorale d'un parc en exploitation en raison de la présence de cigognes noires est venue corroborer cette décision symbolique.



Au centre : Michel HEINRICH, Président de Terr'EnR entouré de Mme Nathalie BABOUHOT, Présidente de la CCMD & Mme Colette COMESSE-DAUTREY, Maire de Ville-sur-Ilon, entourés des techniciens de NEOEN devant le parc éolien du Pays de Madon & Moselle © Terr'EnR



Milan royal en vol © Remi Turban

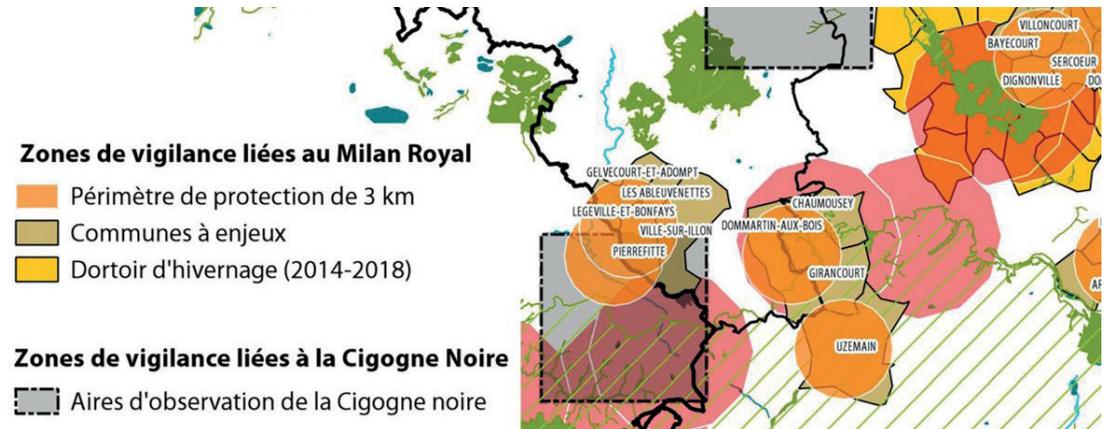


Cigogne noire à Damas-aux-Bois © H2air

« Oui à l'éolien, mais pas n'importe où, pas n'importe comment... » et surtout pas sans le soutien des conseils municipaux.

Projet éolien à Bainvilles-aux-Saules, Pierrefitte et Légéville-et-Bonfays : la SEM soutient le conseil municipal qui ne veut pas du projet d'ADE-VSB

Au printemps 2023, Madame Nathalie BABOUHOT, Présidente de la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire et administratrice de la SEM est intervenue à plusieurs reprises en conseil municipal pour évoquer la position défavorable de l'intercommunalité à de nouveaux projets éoliens sur le secteur de Ville-sur-Ilion. Fondée sur l'analyse du Syndicat du SCoT des Vosges Centrales, dans le cadre du Schéma éolien intercommunal, qui juge important le risque de saturation paysagère et d'impact sur la biodiversité, l'élue est intervenue une première fois à Bainvilles-aux-Saules et une seconde fois à Pierrefitte. Par la suite, la SEM Terr'EnR a accompagné le Conseil municipal de Pierrefitte à s'opposer au projet soutenu par les développeurs ADE & VSB qui ne tiennent pas en compte l'opposition locale.



Zones de vigilance liées au milan royal et à la cigogne noire
© SCoT des Vosges Centrales

Projet éolien de Darnieulles-Hennecourt avec la CNR : un nouveau projet pour respecter le positionnement des Conseils municipaux

Dans un des secteurs jugés favorables du schéma éolien intercommunal, la SEM a sélectionné un développeur – la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) – qui respecte les conditions d'un développement acceptable pour le territoire, à savoir une démarche où les élus locaux sont à la gouvernance pour maîtriser le développement et construire les conditions favorables à l'ouverture d'un dialogue avec la population, quant à l'accueil d'un potentiel parc. Alors que les communes de Darnieulles et Hennecourt ont donné un accord de principe au pré-dimensionnement d'un potentiel projet, seule la commune de Hennecourt a délibéré favorablement sur la convention foncière et la convention d'autorisation d'utilisation de la voirie publique. Pour respecter le choix des conseils municipaux, la SEM et la CNR ont revu le projet pour le recentrer sur Hennecourt et ont initié la concertation auprès des citoyens dans le cadre des zones d'accélération fin 2023.



Permanence publique à Hennecourt en novembre 2023 avec l'asso. LER dans le cadre du débat sur la définition des zones d'accélération des EnR © Vosges Matin

► Solaire sur toiture & parking : le lancement de missions de maîtrise d'œuvre pour approfondir la faisabilité technique

Projets solaires sur toitures et parkings de collectivités programmés en autoconsommation collective

Plusieurs missions de maîtrise d'œuvre ont été activées courant 2023 pour préciser la faisabilité technico-économique des chantiers à venir et accompagner la rénovation des bâtiments pour anticiper les différents éléments liés à l'installation solaire (passage des câbles, local onduleur, complexe isolant et couverture compatible à l'assurance du photovoltaïque). C'est notamment le cas à Xertigny, Hadol, Nomexy, Epinal, Madame-et-Lamerey, Girancourt et d'autres communes ont programmé le renforcement de leurs charpentes pour proposer leurs toitures. Ces opérations feront l'objet d'un dispositif d'auto-consommation collective pour faire profiter d'une électricité plus compétitive et plus stable dans le temps aux acteurs territoriaux du secteur.

L'engagement de quatre exploitations agricoles pour un projet pilote groupé à La-Chapelle-aux-Bois

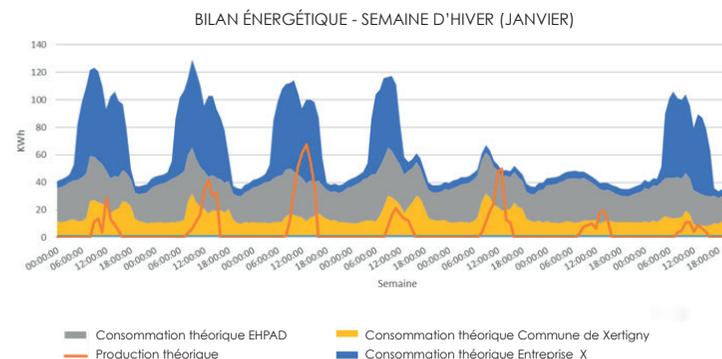
L'EARL BOURQUIN, Frédéric FLORENTIN, le GAEC de l'AME et le GAEC du GUERNERET se sont engagés dans la démarche d'investissement groupé que porte la SEM. Le maître d'œuvre TECSOL a été retenu pour dimensionner le projet, assisté par la Chambre d'Agriculture pour les démarches d'urbanisme, d'achat groupé des installations solaires et de réfection des toitures, ainsi que l'entreprise alsacienne Infraneo pour les études de structure. La proposition technique est de partager équitablement la marge nette de l'installation entre l'agriculteur et la filiale de la SEM qui investira, pour fixer le montant de location des toitures, estimé entre 3€ et 5€. L'agriculteur remboursera ainsi ses coûts de réfection de toiture sur 10 ans environ ; ce dernier pouvant intégrer la filiale via Energie Partagée Investissement.

Des approches prospectives par zones d'activités pour étudier le potentiel en auto-consommation collective des entreprises privées

En partenariat avec l'Agglomération d'Epinal, la Communauté de communes de Mirecourt-Dompaire et Vosges & co, Terr'EnR accompagne une démarche prospective auprès des entreprises de la zone Inova 3000 et de la zone de l'aéroport Sud Lorraine. Plusieurs mandats ont été signés pour que la SEM évalue la compatibilité de leur courbe de charge avec une production solaire et les réductions sur factures possibles.



Prévisualisation de la future solarisation du gymnase de Xertigny
© Cabinet d'architecture Bouillon-Bouthier



Superposition des courbes de charges de consommateurs locaux potentiels avec la production du gymnase de Terr'EnR

Photovoltaïque au sol et agrivoltaïque

Inauguration de la centrale au sol de Golbey avec TOTAL

Le projet de centrale au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Golbey a été inauguré le 25 avril 2023. Développé par la société QUADRAN, racheté par TOTAL fin 2017, le projet intègre depuis sa genèse une entrée au capital de la commune de Golbey (25%) et de Terr'EnR (24%). D'une puissance de 5 MWc sur 8 ha de surface, la centrale produit l'équivalent de la consommation électrique de 4 300 habitants (hors chauffage et eau chaude sanitaire). TOTAL propose à la SEM des dividendes équivalant à un placement à 7% pendant 5 ans, soit pour 273 155€ d'apport en fonds propres, la rémunération garantie après 5 ans est de 95 604 €.

Poursuite du dimensionnement du parc sur le délaissé d'aérodrome à Dogneville avec VALECO

Les bureaux d'études vosgiens VERDI et JACQUEL-ET-CHATILLON ont réalisé les études d'impact environnemental et hydrologiques du projet et les échanges se sont poursuivis avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction Générale de l'Aviation Civile. Un redimensionnement du projet a été opéré pour exclure une partie du site située dans un périmètre rapproché de captage d'eau potable ; surface qui a été compensée par un rapprochement de la piste d'aviation. Au final, les usagers de l'aérodrome ont validé la proposition technique pour une puissance potentielle de 11,5 MWc sur 8,7 ha soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle de 11 000 habitants (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

Poursuite des réflexions sur les 1^{ers} projets agrivoltaïques à Totainville-Repel, Xertigny & La-Vôge-les-Bains

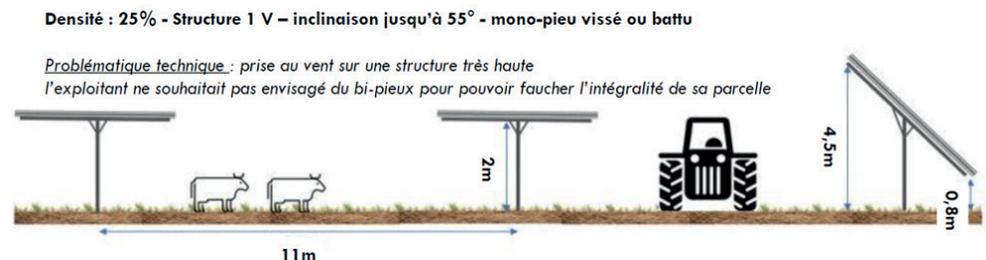
Sur la base des propositions techniques des sociétés VALECO et QAIR, les conditions d'implantation des projets agrivoltaïques proposées aux agriculteurs ont été finement analysées en Comité technique en vue de leur amélioration. L'enjeu pour Terr'EnR est de proposer un modèle au service de l'agriculture qui serve de référence pour un déploiement sur l'ensemble du territoire.



Inauguration de la centrale de Golbey le 25 avril 2023 © CAE



Zone potentielle du délaissé d'aérodrome de Dogneville © Terr'EnR



Solution technique envisagée sur Xertigny © Qair

► Réseau de chaleur de Thaon-les-Vosges : ENGIE & Terr'EnR lauréats

Fin 2021, la commune de Thaon-les-Vosges a souhaité initier le projet de construction et d'exploitation d'un réseau de chaleur via une délégation de service public. Terr'EnR et ENGIE se sont associés pour candidater à cet appel d'offres et ont été lauréats fin 2023. Le périmètre du projet porte sur l'ensemble du territoire communal. En phase initiale, le réseau sera déployé dans les quartiers "Aviots", "Centre" et "Europe". Une extension future vers la zone d'activités économiques INNOVA 3000 a été envisagée. Un fort développement est à envisager sur la zone des Aviots avec la réhabilitation de la friche "BTT". La chaufferie centralisée sera d'une puissance de 7,5 MW et le réseau s'étendra sur 7 km. La mise en service de l'installation est prévue en septembre 2025.

Pour porter le projet de construction et d'exploitation du réseau, une société de projet intitulée "Thaon Energie" doit être créée. Il est envisagé qu'ENGIE possède 85% du capital et Terr'EnR 15%. Les éléments financiers du projet sont les suivants :

- Capital social : 2 400 000 € / Montant d'investissement : 14 000 000 €
- Rentabilité équivalent à un placement à 7,2% sur 26 ans.

Sur la durée du projet, Terr'EnR projette d'investir 930 000 € pour bénéficier d'une rémunération à hauteur de 500 000 € environ.



Tracé prévisionnel du réseau de chaleur © ENGIE

Projets hydroélectriques 2022

Concessions hydroélectriques de l'Etat

Les centrales sous contrat de concession : Saut du Broc à Jarménil et Saint-Laurent à Epinal arrivent à échéance au 31 décembre 2025, les collectivités et les SEM sont prioritaires pour acquérir les sites. Les discussions se sont poursuivies avec les services de l'Etat pour positionner la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur un patrimoine public qui mérite d'être préservé et exploité dans le cadre d'une réappropriation des ressources énergétiques locales au profit des acteurs du territoire. Un chiffrage des montants à investir pour réhabiliter les ouvrages est en cours.



Centrale hydroélectrique de Saint-Laurent à Epinal - © Terr'EnR

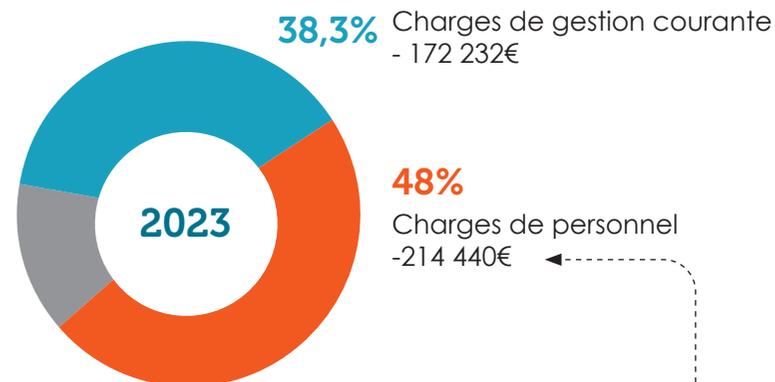
Éléments financiers au 31/12/2023

Produits d'exploitation : 33 538€

Honoraires

	2023
Honoraires et frais d'actes	-32 939€
Honoraires tech. Eolien Gruey-lès-Surance	-710€
Honoraires tech. PV toiture grappe	-14 568€
Honoraires tech. PV toiture Gymnase Xertigny	-1 500€
Honoraires tech. PV sol Golbey	-7 310€
Honoraires tech. PV Agri - La Chapelle aux Bois	-3 200€
Divers	-2 263€
Honoraires tech.	-29 551€
TOTAL Honoraires	-62 490€

Charges d'exploitation : 449 162€



Synthèse de l'activité

	2023
Chiffre d'affaires	33 538€
Marge globale	33 538€
Charges de fonctionnement	-102 123€
Valeur ajoutée	-68 585€
Subventions d'exploitation	3 000€
Impôts et taxes	-2 611€
Charges de personnel	-214 440€
Excédent brut d'exploitation	-282 636€
Transferts de charges	883€
Dotations aux amort. et prov.	-129 988€
Résultat d'exploitation	-411 741€
Produits financiers	21 750€
Charges financières	-1 000€
Résultat courant avant impôts	-390 992€
Résultat exceptionnel	10 260€
RÉSULTAT NET	-380 732€

nota bene

Les charges de personnels s'expliquent par le recrutement d'un Directeur administratif et financier au mois d'octobre 2023.

Les actifs immobilisés correspondent aux participations en capital de la SEM dans les sociétés actives à savoir CS GOLBEY, Madon & Moselle et Solenval.

Le montant renseigné dans « autres créances » correspond aux comptes-courants d'associés détenus dans ces mêmes sociétés.

	2022-2023
Salaires et traitements	-153 571€
Charges sociales	-60 869€
Taux de charges sociales	39,64%
TOTAL des charges de personnel	-214 440€

Bilan actif

	31/12/2023
Immobilisations corp. et incorp.	212 845€
Participations	292 305€
Total Actif Immobilisé	505 151€
Créances clients	37 912€
Autres créances	800 817€
Capital souscrit et appelé, non versé	-
Disponibilités	2 595 058€
Charges constatées d'avance	971€
Total de l'actif circulant	3 434 758€
TOTAL ACTIF	3 939 909€

Bilan passif

	31/12/2023
Capital social	4 675 000€
Report à nouveau	-511 609€
Résultat de l'exercice	-380 732€
Subventions	90 623€
Total capitaux propres	3 873 282€
Emprunts	-
Dettes fournisseurs	42 891€
Dettes fiscales et sociales	23 736€
Total dettes	66 627€
TOTAL PASSIF	3 939 909€

L'OPÉRATEUR ÉNERGÉTIQUE DES VOSGES CENTRALES

